

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 163/2022

Objet : Décision
modificative n° 2 - budget
annexe Assainissement

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.
Pour la commune de Cabannes : MOURGUES Gilles, CHEILAN François.
Pour la commune de Châteaurenard : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, JARILLO Adélaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, AMIEL Cyril, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.
Pour la commune d'Eyragues : GAVANON Michel, POURTIER Yvette, DELABRE Éric.
Pour la commune de Graveson : PECOUT Michel, CORNILLE Annie.
Pour la commune de Maillane : LECOFFRE Éric, MARÈS Frédérique.
Pour la commune de Mollégès : CHABAUD Corinne.
Pour la commune de Noves : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.
Pour la commune d'Orgon : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.
Pour la commune de Plan d'Orgon : LEPIAN Jean Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.
Pour la commune de Rognonas : PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.
Pour la commune de Saint-Andiol : ROBERT Daniel.
Pour la commune de Verquières : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Cabannes : HAAS-FALANGA Josiane (absente ayant donné pouvoir à MOURGUES Gilles).
Pour la commune de Châteaurenard : CHAUVET Éric (absent ayant donné pouvoir à PONCHON Solange), SALZE Annie (absente ayant donné pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert).
Pour la commune de Graveson : DI FÉLICE Jean-Marc (absent ayant donné pouvoir à CORNILLE Annie).
Pour la commune de Mollégès : MARCON Patrick (absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne).
Pour la commune de Saint-Andiol : CHABAS Sylvie (absente ayant donné pouvoir à ROBERT Daniel).

Secrétaire de séance : DAUDET Jean-Christophe.

M. le Vice-Président aux finances expose qu'afin de prendre en compte des ajustements de crédits nécessaires à l'exécution des opérations prévues au budget annexe assainissement, Il est proposé au conseil communautaire le vote d'une décision modificative.

Afin de permettre le lancement de travaux de reprise du réseau sur le chemin de la Ramière à Barbentane d'un montant estimé à 182 000 € HT, il est proposé, considérant le montant initialement inscrit pour cette opération et la non réalisation d'autres opérations reportées en 2023, de financer cette opération par transferts de crédits entre comptes :

- transfert de 18 000 € du compte 21532 (réseaux) au compte 2031 (études)
- transfert de 26 000 € du compte 21532 (réseaux) au compte 2315 (travaux)

Après exposé du rapporteur,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le 29/11/2022

ID : 013-200035087-20221117-163_2022-DE



CONSIDÉRANT les ajustements de crédits proposés,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

APPROUVE la décision modificative présentée ci-dessus, dont le détail est annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 42
Votants : 42
Votes pour : 42
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 17 novembre 2022,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD



13045**Terre de Provence Agglomération**

Code INSEE

CATP10009_ASSAINISSEMENT

DM n°2 2022**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire**

Décision Modificative n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031-921 : Frais d'études	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21532-921 : Réseaux d'assainissement	44 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	44 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-921 : Installations, matériel et outillage techniques	140 000,00 €	166 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	140 000,00 €	166 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	184 000,00 €	184 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €